



Social

Le point sur l'actualité des cotisations sociales

Déplafonnement partiel de la cotisation d'assurance vieillesse de base des travailleurs indépendants, modification des modalités de calcul des cotisations de ces travailleurs... L'AcoSS récapitule, dans une

circulaire

, l'ensemble des mesures récentes qui impactent le recouvrement des cotisations et des contributions sociales.

:: :: :: paroles d'expert :: :: ::

Vie du cabinet

"L'interprofessionnalité fonctionne mais cela dépend des cabinets"

Chaque semaine, nous interviewons un professionnel sur une question d'actualité. Co-fondateur d'Indexfi.com, un réseau en ligne de libéraux de la finance, Lucien Meney livre sa vision de l'interprofessionnalité.

Comment est né Indexfi.com ?

Je travaille dans les métiers de la finance depuis plus de 30 ans. J'ai commencé à 22 ans en tant que CGPI (conseiller en gestion de patrimoine indépendant). J'ai toujours fonctionné en réseau avec les experts-comptables, les avocats et les notaires car, en tant que CGPI, j'étais principalement un vendeur de produits financiers. Sur des dossiers importants, le CGPI n'est pas forcément compétent pour réaliser un audit de valeurs, un prévisionnel ou s'occuper de l'aspect juridique d'une prescription. En 2002, j'ai créé un premier réseau qui s'appelait Master-invest com. A l'époque, nous nous sommes rendus compte que les professionnels avaient intérêt à utiliser internet pour s'échanger des informations rapidement et à moindre coût. On a démarré avec un accès gratuit utilisé par une quarantaine de libéraux. Puis nous sommes passés à 200 pour terminer à 600. A un moment donné, nous nous sommes dit qu'il était dommage de limiter notre réseau aux personnes se connaissant. En 2008, nous avons acheté des bases des tribunaux de commerce pour obtenir les données des libéraux du chiffre et du droit ainsi que celles des professionnels de l'immobilier (gestionnaires, syndics, spécialistes de la transaction, promoteurs, experts agréés auprès des tribunaux) et des personnes indispensables pour passer des actes, c'est-à-dire les notaires et les huissiers. C'est ainsi qu'a démarré Indexfi qui regroupe donc toutes les professions de la finance au sens large.



Lucien Meney, co-fondateur d'Indexfi (DR)

Quelle était la vocation d'Indexfi en 2008 ?

Il s'agissait de permettre aux professionnels de travailler ensemble et d'obtenir de la visibilité sans pour autant être pollués par des métiers dont ils n'ont pas besoin. Indexfi n'est pas un Facebook de la finance. L'intérêt majeur est que les professionnels peuvent se trouver pour obtenir une idée exacte du partenaire existant dans un département particulier. C'est l'idée de départ. Bien souvent, on a du mal à savoir qui fait quoi derrière la bannière d'une société sauf quand un

professionnel exerce en nom propre. Or Indexfi va plus loin qu'un annuaire. Les professionnels peuvent ajouter des informations, via un mini site web, par exemple pour présenter leur société. Un commissaire aux comptes peut par exemple expliquer qu'il est spécialisé dans l'audit des associations.

“ Indexfi se situe entre les pages jaunes et le site web ”

Quel est l'intérêt par rapport au site web classique d'un professionnel ?

Sauf exception, la réalisation d'un site web n'est pas quelque chose de très naturel pour ces libéraux. Indexfi se situe entre les pages jaunes et le site web. Et nous avons une liaison directe avec Google, ce qui procure une très bonne visibilité aux 300000 professionnels référencés. Un expert-comptable obtient ainsi une visibilité bien meilleure que celle de son site web.

Qui sont ces 300000 professionnels ?

Il y a environ 45000 professionnels de l'expertise comptable et de l'audit, plus de 38000 avocats, 4400 CGP (conseillers en gestion de patrimoine) et Cif (conseillers en investissement financier), 86000 professionnels de l'immobilier, 4200 huissiers, 10000 notaires, 38500 professionnels de l'assurance, 589 cabinets d'administrateurs judiciaires, 11600 conseils en financement des particuliers, 11600 professionnels des services aux entreprises (assurances, conseil et études, etc.) et près de 34000 professionnels des services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

“ Tout est gratuit pour les libéraux ”

Comment dénombrez-vous les 45000 professionnels de l'expertise comptable et de l'audit ?

Notre chiffre de 45000 tient au fait que nous cumulons les différentes activités que peut exercer un même professionnel, c'est à dire typiquement l'expertise comptable et le commissariat aux comptes. De plus, nous cumulons, le cas échéant, les différents bureaux où un même professionnel déclare exercer.

Quel est votre modèle économique ?

Il y a cinq ans, nous avons voulu faire payer les indépendants de la finance. Nous nous sommes aperçus que ce modèle ne fonctionne pas. L'accès à la base de données est donc devenu gratuit. Parallèlement, nous proposons une cotisation annuelle pour développer la visibilité des institutionnels. Ils peuvent ainsi présenter leurs offres et leur savoir-faire dans leurs espaces dédiés, dans des vidéos et des articles liés à leur compte, et voir leurs propositions intégrées à notre newsletter suivant la pertinence de celles-ci.

Donc aujourd'hui, quels sont vos sources de revenus ?

Tout est gratuit pour les libéraux. Les seuls à payer sont les institutionnels qui veulent communiquer aux professionnels de la finance. Ils paient une cotisation annuelle qui leur coûte entre 30 et 90 K€ sachant que nous nous réservons un droit de regard sur le contenu proposé dans notre site. Du coup, cela intéresse les professionnels. Pour revenir à l'intérêt d'Indexfi, je peux vous donner l'exemple d'un expert-comptable qui veut demander un financement pour un client dans le cadre d'une levée de fonds. Cela nécessite de réaliser une valorisation pré-money, pour établir le calcul de la prime d'émission qui sera proposée à l'investisseur. L'expert-comptable n'a pas forcément l'habitude de réaliser ce travail même si certains le font très bien. Il va donc avoir intérêt à faire intervenir un avocat pour qu'il intègre la présentation détaillée du calcul de la prime d'émission dans sa note de présentation juridique plus globale.

“ L'avocat peut être apporteur d'affaires ”

Sur le terrain, l'interprofessionalité entre ces libéraux fonctionne-t-elle ?

L'interprofessionalité fonctionne mais cela dépend des cabinets. Cela peut aider l'expert-comptable, quelque peu enfermé dans son forfait, à proposer de nouvelles missions. Par exemple pour préparer la cession d'une entreprise, proposer un audit transversal sur le juridique ou préparer le passage d'un médecin en société d'exercice libéral, ce qui nécessite de réaliser un prévisionnel, un projet de statut et de rédiger un courrier pour l'Ordre des médecins. Sur le terrain, ces sujets

fonctionnent bien Pour l'expert-comptable se pose aussi la question de la conquête de nouveaux clients Or, l'avocat dispose de capitaines d'industrie L'expert-comptable a donc intérêt à lui expliquer en quoi il a une valeur ajoutée L'avocat peut être apporteur d'affaires J'ai en tête l'exemple d'une société dans l'automobile qui veut ouvrir une nouvelle concession L'avocat chargé de créer une nouvelle société préférera recommander à son client un commissaire aux comptes qu'il sait compétent dans ce domaine Autre exemple un avocat travaille avec un client qui souhaite développer une nouvelle activité et qui a donc besoin d'un business plan Plutôt que de recommander de passer par un grand cabinet comptable qui facturera 80000 euros le business plan, l'avocat pourra conseiller un expert-comptable de proximité qui demandera 3 ou 4000 euros

Vous communiquez sur le chiffre d'affaires d'Indexfi ?

Nous ne communiquons pas notre chiffre d'affaires Mais je peux vous dire que nous espérons réaliser un chiffre d'affaires annuel autour de 5 millions d'euros Pour y parvenir, nous comptons sur le fait que nos forfaits proposés aux institutionnels sont beaucoup moins chers que ceux classiques des médias non spécialisés qui mélangent parution papier et parution sur internet mais qui n'offrent pas aux institutionnels de la Finance de s'adresser à une population aussi ciblée que celle d'Indexfi.com

Par Ludovic Arbelet